

## **Les municipalités unissent leurs efforts pour assurer la pérennité de l'aréna Joannie Rochette**

**Berthierville, le 26 mai 2026** – Dans le cadre de leur séance respective du conseil municipal, les municipalités participantes au comité intermunicipal de l'aréna Joannie Rochette ont confirmé des avancées importantes dans le dossier visant à assurer la pérennité de cette infrastructure sportive et récréative à vocation supralocale, utilisée par des citoyens de l'ensemble du territoire.

Depuis mars 2026, les municipalités travaillent de façon concertée, avec l'accompagnement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), afin d'explorer des modes de collaboration intermunicipale permettant d'assurer une gestion responsable, équitable et durable de l'aréna.

### **Des décisions concertées et des gestes concrets**

Au cours des dernières semaines, les conseils municipaux ont adopté des résolutions concordantes permettant de poser des gestes structurants, notamment en vue :

- d'actualiser le projet de mise aux normes et de rénovation de l'aréna;
- de soutenir le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);
- de mettre en place des mesures transitoires favorisant l'accessibilité aux activités sportives sur glace.

### **Une bonne nouvelle pour les usagers et les familles**

Dans ce contexte, le comité intermunicipal a formulé une recommandation, adoptée par les conseils municipaux, visant à retirer la surprime d'inscription aux activités de hockey mineur et de patinage artistique à l'aréna Joannie Rochette pour la saison 2026-2027, pour les usagers provenant des municipalités participantes.

Cette résolution découle d'un constat partagé : depuis de nombreuses années, les frais d'exploitation de l'aréna sont assumés par la Ville de Berthierville, bien que l'infrastructure soit utilisée par des citoyens provenant de plusieurs municipalités. Les municipalités reconnaissent désormais collectivement cette réalité et souhaitent poser des gestes concrets pour soutenir l'accessibilité aux activités sportives, en assumant directement les frais associés à la surprime par l'établissement d'une entente de fourniture de services avec la Ville de Berthierville.

Elles tiennent à préciser que les décisions annoncées s'inscrivent dans une approche transitoire, prudente et encadrée, appuyée par des analyses financières et des données auditées. Ainsi, les mesures proposées visent à réduire la pression financière sur les familles, à maintenir la

participation aux sports de glace et à préserver l'achalandage de l'aréna, dans un esprit d'équité et de solidarité intermunicipale.

### **Un signal clair aux partenaires gouvernementaux**

Par ces actions concertées, les municipalités participantes souhaitent également faire ressortir leur volonté collective d'assurer la pérennité de l'aréna Joannie Rochette et de se positionner comme des partenaires responsables et engagés auprès des instances gouvernementales, notamment du ministère de l'Éducation, responsable du PAFIRSPA.

---

*« Les municipalités ne demandent pas au gouvernement de sauver l'aréna à leur place. Elles démontrent d'abord, par des gestes concrets et coordonnés, que cette infrastructure mérite d'être soutenue et consolidée »,  
souligne le comité intermunicipal.*

---

D'autres communications suivront afin d'informer la population de l'évolution des travaux et des prochaines décisions structurant l'avenir de l'aréna Joannie Rochette.

– 30 –

Source :

Le comité intermunicipal

Pour toute information ou demande d'entrevue :

Mélanie Roch

450 586-2921, poste 2249

mroch@ville.lavaltrie.qc.ca